

Communications de la Municipalité

du 11 octobre 2011 au 1^{er} mai 2012

La Municipalité décide

11 octobre 2011

STEP SA, nouveaux délégués communaux

D'informer le Président de la STEP de St-Maurice des noms des trois nouveaux délégués communaux pour la durée de la législature 2011-2016, à savoir MM. Yvan Ponnaz, Syndic, Joël Ansermet et Olivier Chesaux, Municipaux.

ARASAPE, nouveau délégué communal

D'informer l'ARASAPE (Centre social régional de Bex) du nom du nouveau délégué communal en qualité de représentant, à savoir M. Steve Le Marrec, Municipal.

Hôpital du Chablais, nouveau délégué communal

D'informer l'Hôpital du Chablais du nom du nouveau délégué communal, à savoir, M. Steve Le Marrec, Municipal.

Société des forces motrices de l'Avançon, éolienne au Front Bastionné

De donner son accord de principe aux Forces Motrices de l'Avançon quant à l'implantation d'une éolienne au Front Bastionné.

25 octobre 2011

Bureau du conseil, groupe de travail, urbanisme et sécurité routière

De demander à M. André Bach, Président du bureau du conseil communal, de nommer le groupe de travail chargé d'étudier et de solutionner de manière globale les problèmes de la commune en matière de circulation, de parcage et de sécurité routière, et de le prier de communiquer les noms des trois personnes désignées pour représenter le Conseil communal au sein de ce groupe de travail.

6 décembre

Déneigement, piquet pour les employés communaux

D'octroyer 5 jours de vacances supplémentaires aux employés communaux concernés en compensation des piquets de neige qu'ils effectuent de début novembre à fin mars de chaque année. Le but est de répondre au mieux au déneigement à Lavey-Village et à Morcles. Les habitants bénéficient ainsi d'une meilleure sécurité.

20 décembre 2011

Personnel administratif

De confirmer à Mlle Isabelle Chevallay, domiciliée à Yvorne, que le choix de la Municipalité s'est porté sur sa candidature, en qualité d'employée d'administration. L'entrée en fonction est fixée au 1er février 2012. Elle remplacera Mme Françoise Hager, boursière communale.

Personnel administratif

De confirmer à Mlle Melinda Gischtig, domiciliée à Monthey, que le choix de la Municipalité s'est porté sur sa candidature, en qualité d'assistante d'administration (activité 50%). L'entrée en fonction est fixée au 1er janvier 2012, pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2012.

7 février 2012

Entreprise P. Richard et Fils SA, réducteur de pression sur le réseau d'eau potable

D'adjuger les travaux hydrauliques liés au réducteur de pression sur le réseau d'eau potable à Lavey à l'entreprise P. Richard et Fils SA, à savoir :

- son offre du 11 novembre 2011 relative aux travaux susmentionnés :
Fr. 16'741.55 (TTC)

Entreprise Echenard SA, réducteur de pression sur le réseau d'eau potable

D'adjuger les travaux de génie civils liés au réducteur de pression sur le réseau d'eau potable Lavey à l'entreprise Echenard SA, à savoir :

- son offre du 11 novembre 2011 relative aux travaux susmentionnés : Fr.17'205.- (TTC)

Plan de gestion forestière 2011-2025

D'accepter le plan de gestion forestière 2011-2025 élaboré par M. Mathieu Gigon, étudiant, et M. Jacques Binggeli, inspecteur forestier.

6 mars 2012

Municipalité de Bex, convention

De signer la convention entre la Municipalité de Bex et la Municipalité de Lavey-Morcles concernant le traitement des dossiers de la police des constructions. Un technicien de la commune de Bex est à disposition de la commune de Lavey durant deux demi-journées par mois pour un forfait annuel de Fr. 5'000.-. Le suivi des dossiers et les visites des chantiers pour la délivrance du permis d'habiter sont également compris dans le forfait.

Les Bains de Lavey SA, projet de réalisation d'un forage profond

D'informer les Bains de Lavey SA qu'après examen des arguments développés dans leur lettre du 8 décembre 2010, la Municipalité a décidé d'écarter l'opposition formulée par leurs soins à l'encontre du projet de réalisation d'un forage profond. Le permis de construire demandé par la société AGEPP SA en formation sera délivré à l'issue du délai de recours. Ce projet, dossier CAMAC 108483 respecte en tous points la réglementation en vigueur et s'inscrit dans l'obligation constitutionnelle de la commune de favoriser l'utilisation et le développement des énergies renouvelables. De plus, toutes les instances cantonales consultées ont donné leur aval, avec ou sans condition. Les arguments développés dans leur opposition se basent sur des éléments contractuels de droit privé qui ne sauraient être retenus dans le cadre d'un examen de la conformité à la base légale et réglementaire.

Stagiaire en maturité professionnelle commerciale (MPC)

D'engager Mlle Alexandra Sierro en qualité de stagiaire MPC, son entrée en fonction est prévue à la mi-juin. Elle remplacera Mlle Melinda Gischig, assistante d'administration.

Les Longets - Parcelle n° 482 - Propriété de l'Etat de Vaud

D'accepter la cession gratuite de la parcelle n°482 au lieu-dit "Les Longets" propriété de l'Etat de Vaud en faveur de la commune de Lavey-Morcles sous réserve d'éventuelles charges foncières ne figurant pas sur l'extrait du registre foncier remis.

20 mars 2012

Fondation Forteresse Historique, demande d'autorisation

D'informer la Fondation Forteresse Historique que leur demande d'autorisation concernant le patrimoine fortifié de Dailly ne soulève aucune remarque particulière de la part de la Municipalité. C'est volontiers que cette dernière donne son consentement afin de mettre en place un concept de visites guidées sur le site de Dailly.

3 avril 2012

Association du Chablais, projet de transformation

D'informer l'Association du Chablais que leur projet de transformation de RCR Publicité Sàrl en société anonyme ne soulève aucune remarque particulière. La Municipalité accepte volontiers de devenir actionnaire de la future RCR Publicité SA et prend note qu'elle recevra gratuitement le même nombre d'actions de la nouvelle société que celui qu'elle détient de RCSA.

La Municipalité prend acte

11 octobre 2011

Fédération des soins du Chablais, Centre mémoire Est Vaudois

D'une copie d'un courrier adressé à la Municipalité par la Fédération des Soins du Chablais et qui l'informe de la récente ouverture de leur Centre Mémoire Est Vaudois (CMEV) situé à la Rue du Lac 92 à Clarens.

25 octobre 2011

Inspection des forêts, dpt, Service des forêts, de la faune et de la nature, autorisation

D'un courrier de Mme Diane Morattel, ingénieure forestière en charge des dangers naturels, autorisant le maître de l'ouvrage à mettre en chantier anticipé la réalisation des travaux urgents visant à la stabilisation des blocs menaçant l'usine électrique de Lavey.

22 novembre 2011

Etude Favre & Hugli, cabane de la Tourche, modification droit de superficie

D'une copie de l'acte notarié établi par l'étude Favre & Hugli relatif à la modification du droit de superficie entre la Municipalité de Lavey-Morcles et le Club Alpin Suisse section St-Maurice, concernant la cabane de la Tourche.

6 décembre 2011

Economie, dpt, SDT, Plan directeur cantonal (PDCn)

D'un email du Service du développement territorial (SDT) adressé à toutes les communes vaudoises, relatif à l'entrée en vigueur de la première adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn). Celui-ci porte notamment sur les parcs régionaux et autres parcs, les rives de lac, les surfaces d'assolement et les ressources énergétiques et consommation rationnelle.

10 janvier 2012

Canton du Valais, conseil d'Etat, forage géothermique profond à Lavey-les-Bains

D'une lettre du Canton du Valais, département des transports, de l'équipement et de l'environnement transmettant à la Municipalité un exemplaire de la convention quadripartite du forage géothermique profond AGEPP. Conformément au point 7 de ladite convention, l'opposition au nom de l'Etat du Valais formulée au projet de forage profond AGEPP sur le territoire communal en date du 7 décembre 2010, a été officiellement retirée.

3 avril 2012

Jeunesse Rocanne et Carna-Club, Fête Nationale, organisation

D'une lettre de la Jeunesse Rocanne en collaboration avec le Carna-club qui informe la Municipalité, que suite aux courriers qu'elle leur a adressés, les deux sociétés se proposent de reprendre l'organisation de la Fête Nationale.

17 avril 2012

3ème correction du Rhône, STEP de la SA

D'une lettre de M. Michel Noez, Directeur Chablais de la 3ème Correction du Rhône qui informe la Municipalité que l'Office Fédéral de l'Environnement a donné son accord de principe quant à la participation financière de R3 aux surcoûts dus au déplacement de la STEP. Les réflexions sur cet aménagement, son bien-fondé économique ainsi que son planning de réalisation devraient aboutir cette année encore. Le retard possible induit par l'aménagement du Rhône à Lavey sur la réflexion quant à la réhabilitation de la STEP SA, selon les exigences actuelles, ne peut être imputé aux communes de St-Maurice et Lavey.

1^{er} mai 2012

Canton du Valais, section protection des eaux, STEP intercommunale

D'une lettre du Canton du Valais, section protection des eaux qui informe la Municipalité que suite à la séance du 13 avril 2011 relative au devenir de la STEP, il a été clairement mis en évidence que :

- les performances de la STEP sont parfois insuffisantes, notamment vu la forte dilution des eaux usées par des eaux claires permanentes et les déversements en période de pluie
- la mesure de la charge polluante en entrée de la STEP semble montrer certaines défaillances du réseau de canalisations publiques
- l'état actuel des ouvrages et équipements de la STEP nécessite une réhabilitation urgente
- en raison de la situation de la STEP, dans l'emprise du PA-R3, une réhabilitation et/ou extension de cet ouvrage ne peuvent être entrepris à son emplacement actuel

Le Canton du Valais, section protection des eaux, conseille alors aux Municipalités d'entreprendre les actions suivantes:

1. Etude de faisabilité de la STEP
2. Plan d'action de réduction des ECP et d'amélioration du réseau
3. Maintien de la valeur de la STEP

Le document est signé et scellé par la Municipalité de Lavey-Morcles. Le sceau est ovale et contient le blason de la commune, le canton du Valais, et le slogan "LIBERTÉ ET PATRIE".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : *[Signature]* **Le Secrétaire :** *[Signature]*
Yvan Ponnaz Mentor Citaku